

*Loi anti-inflation*

à la hausse du prix des aliments, des loyers et des autres facteurs d'inflation, mais cependant pas tous.

Je ne parlerai pas de la politique financière et monétaire ni du contrôle des dépenses gouvernementales. Pour le moment, il est seulement question de la réglementation des prix et des salaires. Je tiens à le répéter, nous jugeons impossible, même si une réglementation nous semble souhaitable, de laisser carte blanche au gouvernement jusqu'au 31 décembre 1978, comme il le demande. Si au bout de 18 mois, le 30 avril 1977, nous comprenons entièrement l'objectif de ces contrôles, qui visent à combattre la psychose de l'inflation qui règne au Canada depuis des années, mais que le gouvernement s'est obstinément refusé à voir...

**L'Orateur suppléant (M. Turner (London-Est)):** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré. Il peut poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**M. Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je remercie les députés pour leur indulgence. Je n'en abuserai pas.

Je le répète, le gouvernement a obstinément refusé de reconnaître l'existence de cette psychose de l'inflation. Je ne sais pas quel livre d'économie politique moderne le premier ministre a lu, mais il a quand même trouvé l'idée de la réglementation. Nous admettons, c'est certain, qu'il faut intervenir et tenter de vaincre cette psychose de l'inflation pendant les 18 mois à venir. Si par bonheur le programme marche, le gouvernement pourra présenter un bill au Parlement en vue de poursuivre le programme ou de le modifier. Si le gouvernement réalise ce qu'il compte faire contre l'inflation, pas vraiment la vaincre, car le programme ne peut le faire à lui seul, les députés de mon parti l'appuieront entièrement.

● (1750)

Par contre, si le programme n'atteint pas son but, il ne faudrait pas que le pays soit obligé de le supporter jusqu'en décembre 1978 et sans doute plus tard. Après tout, ce programme va permettre au gouvernement de s'ingérer massivement dans l'économie. C'est peut-être la porte ouverte à l'ingérence gouvernementale dans tous les aspects des affaires économiques du pays surtout si le programme reste en vigueur pendant près de 4 ans et s'il est poursuivi au-delà de cette période. C'est cela que le ministre aurait dû trouver effrayant. Il aurait dû trouver effrayant l'article 20(8) du bill.

C'est donc également pour ces raisons parmi tant d'autres que le chef de l'opposition (M. Stanfield) insiste pour que cette disposition concernant le contrôle des revenus soit appliquée seulement pendant 18 mois et pas un jour de plus comme il le répète depuis le début à l'instar de tous les députés de notre parti.

Voilà la modification que nous voudrions voir apportée, mais il y en aurait encore d'autres. J'en ai proposé une qui me tient à cœur et qui préoccupe beaucoup le chef de l'opposition. J'ai présenté mon amendement au comité. Les

ministériels ont présenté des amendements sans intérêt, sur les sujets les plus hétéroclites ou sur les offices de commercialisation qui nous ont pris tout notre temps et bien sûr nous n'avons pas pu discuter de l'amendement présenté par mon collègue le député de York-Simcoe (M. Stevens), ni de l'amendement du chef de l'opposition ni du mien.

Je remercie les députés de m'avoir accordé ces minutes supplémentaires et j'espère que la Chambre sera d'accord avec les arguments que j'ai présentés au sujet du bill.

**Des voix:** Bravo!

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Monsieur l'Orateur, la motion que nous étudions, proposée par le chef de l'opposition (M. Stanfield) demande que ce programme dure au maximum jusqu'au 30 avril 1977. Je ne comprends pas la logique d'une telle proposition après avoir entendu les discours du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), du chef de l'opposition et d'autres députés du parti conservateur, puisqu'il déclarent maintenant qu'ils condamnent le programme.

J'ai l'impression que s'ils sont si violemment opposés à ce programme, ils devraient s'appliquer à en empêcher la mise en œuvre par tous les moyens et de toutes les forces dont ils disposent au Parlement, à moins évidemment que le gouvernement ne soit prêt à modifier son programme et à l'adapter à leurs souhaits. Je trouve extrêmement curieux qu'ils présentent une motion dans laquelle ils acceptent le programme pendant 18 mois, tout en le dénigrant violemment par derrière.

La position de notre parti a toujours été parfaitement claire et n'a nullement changé au cours du débat sur ce bill. Nous avons toujours dit que ce projet de loi n'était pas juste, n'était pas équitable et qu'il échouerait dans les conditions actuelles au Canada. Il ne contribuera pas vraiment à rendre la société ou l'économie actuelle plus équitable. Nous avons dit dès le départ que ce programme était essentiellement un programme de réglementation des salaires. Il ne servira pas vraiment à contenir les prix ou les profits. Face à la réglementation des prix, les échappatoires ne manquent pas.

Le gouvernement prétend vouloir réglementer les profits à la fin de l'année, mais il les fixera à 95 p. 100 de leur niveau au cours des cinq dernières années. Je trouve cela assez curieux, d'autant plus que les salaires seront maintenus à un niveau tel que leur taux d'augmentation passera progressivement de 10 p. 100 à 8 p. 100, puis à 6 p. 100 si les travailleurs touchent leur augmentation de productivité de 2 p. 100. Pendant ce temps, le niveau limite de profits ne fera en fait qu'augmenter car il représentera 95 p. 100 de la moyenne des cinq dernières années; or, les profits ont été extrêmement élevés depuis cinq ans.

Mais si l'on remonte de cinq ans dans le temps, on constate que les profits étaient moins élevés, compte tenu de la progression normale de l'économie. Donc, dans un an ou deux, la moyenne des bénéfices sur les cinq dernières années augmentera, et elle sera plus élevée l'année prochaine et dans deux ans que cette année; autrement dit, les directives même du gouvernement permettront une hausse des prix.